

## SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

**TENNIS DE TABLE**

**Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :**

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Consacrer au minimum :

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire (le cumul de disciplines différentes, les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération)
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

---

***Enseignement obligatoire cycle 2 (5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup>)***

- Appartenir au cadre de l'Association neuchâteloise et jurassienne de tennis de table (AN-JTT) et/ou au cadre national (Swiss Table Tennis) et avoir au moins les classements suivants :
  - D3 en M11
  - D3 en M13 première année
- Et avoir obtenu :
  - Swissping 3 (balle orange) en M11
  - Swissping 4 (raquette bronze) en M13
- ***Ou*** avoir obtenu le ranking suivant :
  - M13 première année : Top 20 national garçons ou Top 8 filles national ou médailles aux CSJ (championnat Suisse Jeunesse) /Top 8
  - M13 deuxième année : Top 12 national garçons ou Top 5 filles national ou médailles aux CSJ / Top 8
  - M15 première année : Top 20 national garçons ou Top 8 filles national ou médailles au CSJ / Top 8
  - M15 deuxième année : Top 12 national garçons ou Top 5 fille national ou médailles au CSJ
- Dès 11 ans, être au bénéfice d'une Talent Card locale ou régionale de Swiss Olympic valable (année en cours)

---

### **Enseignement obligatoire cycle 3 (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>)**

- Appartenir au cadre de l'Association neuchâteloise et jurassienne de tennis de table (ANJTT) et/ou au cadre national (Swiss Table Tennis) et avoir au moins les classements suivants :
  - D5 en M13 deuxième année
  - C7 en M15 première année et C10 M15 deuxième année
  - B13 en M18 première année, B15 en M18 deuxième année et A17 en M18 troisième année
- Avoir obtenu :
  - Swisssping 4 (raquette de bronze) en M13
  - Swisssping 5 (raquette d'argent) en M15
  - Swisssping 6 (raquette d'or) en M18
- **Ou** avoir obtenu le ranking suivant :
  - M15 première année : Top 20 national garçons ou Top 8 filles national ou médaille aux CSJ / Top 8
  - M15 deuxième année : Top 12 national garçons ou Top 5 filles national ou médaille aux CSJ / Top 8
- Dès 12 ans, être au bénéfice d'une Talent Card régionale ou nationale de Swiss olympic valable (année en cours)

---

### **Enseignement post-obligatoire**

- Appartenir au cadre de l'Association neuchâteloise et jurassienne de tennis de table (ANJTT) et/ou/ au cadre national (Swiss Table Tennis) et avoir au moins les classements suivants :
  - A18 en M18
  - A20 en M21 (élites)
- **Ou** avoir obtenu le ranking suivant :
  - M18 première année : Top 20 national ou Top 8 Filles national ou médaille aux CSJ (championnat Suisse Jeunesse)/Top 8
  - M18 première année : Top 20 national ou Top 8 Filles national ou médaille aux CSJ (championnat Suisse Jeunesse)/Top 8
  - M18 troisième année : Top 10 national ou Top 3 Filles national ou médaille aux CSJ (championnat Suisse Jeunesse)/Top 8
  - Elite M21 : Top 32 national Hommes (sans joueurs étrangers) ou Top 12 national Dames (sans joueuses étrangères) ou médaille aux CSE (championnats Suisse Elite)
  - Elite M23 : Top 16 national (sans joueurs étrangers) ou Top 6 national Dames (sans joueuses étrangères) ou médaille aux CSE
- Être au bénéfice d'une Talent Card nationale de Swiss Olympic valable (année en cours)

---

### **Références**

Attestation Swiss Table Tennis ou de l'ANJTT et du club

---

### *Remarques*

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.